



Cahier revendicatif pour une convention sectorielle 2017-2020

Préambule

La défense du statut comme fondement de services publics de qualité et le refus du recours à l'externalisation restent les préoccupations principales du front commun. Seuls des services publics forts et indépendants sont les garants d'une société juste et égalitaire.

«[...] la concertation sociale, gage d'une paix sociale dont la Wallonie a besoin tant pour le bien être des travailleurs que pour le développement des entreprises [...] (cfr. Déclaration de Politique Wallonie 2019-2024) » : le front commun rappelle que la concertation sociale et le dialogue entre les partenaires sociaux sont organisés dans le statut syndical.

La mise en œuvre de ces textes réglementaires est trop souvent dans la « lettre ». Il est important pour éviter les conflits sociaux de revenir à « l'esprit du texte ». La création d'un nouvel organe de concertation pour la prévention des conflits n'a aucun intérêt dans la mesure où **un vrai dialogue social est légalement organisé.**

Par ailleurs, la défense des droits et du bien-être des travailleurs dans l'exercice de leurs activités est plus que jamais nécessaire dans un contexte où l'accent est mis sur la rentabilité, la disponibilité et la flexibilité alors qu'il y a un réel constat chez les fonctionnaires d'augmentation du stress, de mal-être dans la fonction, concrétisés dans l'explosion des absences pour « burnout ». Les fonctionnaires ne sont pas des « citrons » que l'on peut presser indéfiniment !

A. VOLET QUALITATIF

1. Le statut

1.1. Défendre le statut

Pour défendre au mieux des services publics forts et indépendants, au service du citoyen, il est crucial de garantir le respect du statut pour les agents.

L'emploi statutaire au sein des services publics doit être la norme.

Par conséquent, nous revendiquons l'abandon du projet d'AGW portant dispositions diverses en matière de fonction publique régionale qui a fait l'objet d'un désaccord des 3 organisations syndicales.

Dans le même ordre d'idée, le front commun demande la suppression du régime des mandats pour favoriser la dépolitisation de l'Administration.

De plus, le front commun rappelle son opposition totale au travail intérimaire dans tous les services du Gouvernement wallon.

Par ailleurs, étant donné que l'autorité a engagé un grand nombre de travailleurs contractuels, ceux-ci devraient avoir la possibilité d'atteindre une fonction statutaire. L'autorité doit donc tout mettre en œuvre en vue de permettre cette statutarisation, notamment en organisant régulièrement des examens de screening générique donnant accès à un engagement statutaire et en relançant l'élargissement de l'article 119 quater, tel que négocié dans la dernière Convention sectorielle signée.

Dans un même temps, l'employeur public doit mettre un terme à ses techniques de privatisation déguisées, qui consistent en l'utilisation des contrats de service pour externaliser de nombreuses tâches vers le secteur privé et faire application de manière systématique et obligatoire avec pénalités, de la circulaire relative « à la méthodologie d'analyse coût bénéfice pour la mise en œuvre du cadre d'internalisation de personnel externe sous contrat de service » du 19 mai 2015.

Une telle vision pour les services publics doit être soutenue grâce au renforcement des services de recrutement, en leur octroyant les moyens d'effectuer leurs missions dans de bonnes conditions.

Les conditions de travail doivent être améliorées, à savoir :

- Remplacer 100% des départs et donner les moyens humains pour exercer l'ensemble des missions ;
- Maintenir le principe des services continus et développer de nouvelles catégories dans ce cadre ;
- Créer un pool de remplacement d'agents engagés en CDI pour le personnel actuellement sous CDD de remplacement ;
- Organiser de manière régulière des examens d'accession aux niveaux A, B, et C, afin de permettre aux travailleurs de développer leur carrière au sein des services publics ;
- Que le Gouvernement wallon intervienne en vue de supprimer le délai d'attente de 6 mois après un échec à un examen du Selor afin de garantir l'égalité de traitement entre le fonctionnaire lambda et les candidats mandataires ;

Pour les OIP, il est demandé que le Gouvernement prenne en charge le surcoût budgétaire

occasionné par l'impact du recrutement de statutaires ou la statutarisation de contractuels quel que soit le mode de financement de l'OIP.

La liste des métiers du Code de la Fonction publique wallonne doit être revue pour permettre l'introduction de nouveaux métiers comme par exemple policiers domaniaux, mécaniciens...

De même, l'annexe III du Code de la Fonction publique (diplômes) doit être mis en concordance avec le Décret de Bologne.

Le front commun demande une réelle mise en place de la valorisation des acquis de l'expérience.

1.2. Chambre de recours

Rendre à la Chambre de recours son pouvoir décisionnel en matière de congés, évaluation et d'absence pour disponibilité. Etendre la compétence de la chambre de recours du SPW et des OIP aux cas de licenciement des contractuels, au régime disciplinaire des contractuels et en matière de télétravail, en s'inspirant de ce qui se fait déjà dans certains organismes.

1.3. Enveloppe du service social

Maintien et ajustement de l'enveloppe budgétaire du service social afin de garantir au travailleur et à sa famille les politiques sociales existantes, dont l'assurance hospitalisation.

1.4. Politique de mobilité

Respect de la nouvelle procédure de classement des candidats à la mobilité sur base de l'ancienneté.

1.5. Modification de l'AGW « contractuels »

Inclure dans l'AGW « contractuels » :

- Un régime disciplinaire et l'abrogation des différents régimes particuliers introduits dans le règlement de travail de certains OIP ;
- La suspension dans l'intérêt du service aux mêmes conditions que les statutaires.

2. Temps de travail

Elargissement de la réduction du temps de travail actuellement octroyée aux niveaux C et D qui bénéficient d'une des primes du ROI, à tous les niveaux et à tous les agents de plus de 60 ans avec maintien de la rémunération et embauche compensatoire.

Afin d'impliquer le partenaire dans l'éducation des enfants, nous demandons que la durée du congé de paternité soit allongée.

3. Bien être

Renforcement de la cellule psychosociale du SICPPT en vue d'une internalisation progressive des matières liées à la législation relative à la charge psychosociale.

Définir et instaurer un véritable droit à la déconnexion dans l'ensemble des services publics.

Le front commun demande un moratoire et la mise en place d'une réelle concertation (états généraux) sur l'introduction des NWOW qui tienne compte des retours d'expériences menées notamment à l'étranger ou dans d'autres services publics.

Le front commun s'oppose au déménagement imposé unilatéralement, de la Direction générale Economie Emploi Recherche.

Le front commun demande également une refonte de l'AWaP dont la structure et l'organisation

actuelle démontrent les limites du modèle en engendrant dans le chef des travailleurs un mal-être généralisé.

Le front commun demande que les problématiques liées à la fourniture et à l'entretien des masses d'habillement, des EPI, des uniformes, soient prises à bras le corps par le Gouvernement en raison notamment de ses obligations légales en tant qu'employeur mais en raison du souci à accorder à la sécurité, la santé et au bien-être des travailleurs.

4. Amélioration du dialogue social

Le front commun demande une amélioration du dialogue social au travers notamment d'une meilleure préparation des dossiers présentés en secteur XVI, en CSC, CIC ou CCB.

Il convient qu'une réelle concertation ait lieu et non pas une concertation *pro forma* destinée à entériner les décisions de l'autorité. Cette concertation sera basée sur un respect mutuel et l'écoute des partenaires notamment en ce qui concerne leur expérience. Il ne faut pas vouloir faire de la modernité pour de la modernité.

Un mécanisme de prévention des conflits sociaux pourra ainsi se développer. Cela évitera que de grands projets de réforme menés par certains directeurs/secrétaires généraux/administrateurs généraux ne s'enveniment en raison de l'absence de concertation préalable à leur implémentation. Les OSR n'auront donc plus à intervenir pour éteindre « les incendies » en tant que « pompier de service »

Le front commun demande également que la circulaire « grève » soit abrogée en ce qu'elle limite le droit de grève des travailleurs.

Par ailleurs, la protection des délégués (statutaires et contractuels) doit également être renforcée. Trop souvent ceux-ci sont muselés en raison de pressions, ne leur permettant pas de prise de parole libre en CCB ; alors que la liberté de parole est la garante de toute démocratie. Ceux-ci doivent aussi pouvoir disposer du temps nécessaire à exercer leur fonction de délégué.

VOLET QUANTITATIF

Sur le plan pécuniaire, il n'y a pas eu de revalorisation générale des barèmes depuis 1994. Nous revendiquons qu'il est important d'agir, par priorité et dans l'ordre, sur les points suivants :

1. Revalorisation générale des barèmes des services publics wallons à hauteur de 6.000 euros bruts annuels pour tous les grades dans tous les niveaux ;
2. Poursuite de la revalorisation du niveau B (selon la Convention sectorielle 2003-2004) : en suite de la revalorisation de l'échelle B3, il apparaît que la tension salariale entre les échelles existantes antérieurement n'a plus d'impact. Il est nécessaire de l'actualiser en fonction de la révision effectuée pour l'échelle B3. Par conséquent, il y a lieu de revaloriser les échelles B2 et B1bis pour revenir à la même tension salariale.
3. Augmentation significative de la partie forfaitaire de la prime de fin d'année dans le but d'arriver à terme à un véritable 13^{ème} mois;
4. Adaptation de la carrière des niveaux A, B et C sur la carrière de niveau D (10ans, 10 ans) ;
5. Remboursement total des frais de parking pour les membres du personnel qui ont un abonnement aux transports en commun et doivent garer leur voiture à la gare ou près de la gare en vue d'encourager l'utilisation des transports en commun.

Pour la CSC Services publics,

Pour la CGSP,

P. DEBROUX
Secrétaire Permanent

S. JAUMONET
Secrétaire fédéral Amio

A. JONVILLE
Secrétaire permanent

A. GILLES
Secrétaire général Admi